

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU**  
**17 novembre 2017**  
**COMMUNE DE MONTREUIL LE CHÉTIF**

**L'an deux mille dix -sept le 17 novembre à vingt heures trente**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame GUYON Marie-France, Maire.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 13 novembre 2017

Date d'affichage de la convocation : 13 novembre 2017

**Présents : Marie-France GUYON - Patrice JULIENNE - Joël LOUBEAU – Monique COCHET-Yves BOMPOIS - HIRON Allison- Laurent LECHAT**

**Excusés : Annick BRILLANT- Christian MERCIER- Mélina BLOSSIER- Denis JULIENNE**

Formant la majorité des membres en exercice.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Loubeau Joël est désigné secrétaire de séance.

Compte rendu de la précédente réunion : adopté.

Adoption de l'ordre du jour :

Madame le Maire propose d'adopter l'ordre du jour. **Adopté.**

**OBJET :**

**APPROBATION RAPPORTS CLECT DU 14 JUIN 2017 ET 31 AOUT 2017 – EVALUATION CHARGES DE TRANSFERT GYMNASSE – SALLE DE GYMNASTIQUE ET PISCINE DE BEAUMONT-SUR-SARTHE / SALLE DE TENNIS DE TABLE DE MARESCHE**

Rapporteur : Madame le Maire

Vu l'arrêté préfectoral n°DIRCOL 2016-0659 du 14 décembre 2016 portant création et statuts de la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles,

Conformément à l'article 1609 nonies C alinéa 7 du IV, la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées remet dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission.

Mme le Maire présente les rapports du 14 juin et 31 août 2017 évaluant le coût net du transfert du gymnase, salle de gymnastique et piscine de Beaumont-sur-Sarthe et de la salle de tennis de table de Maresché à effet du 1er janvier 2017.

**DELIBERATION 2017-18**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les rapports de la CLECT du 14 juin 2017 et 31 août 2017 et leurs annexes,
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

## **Objet : CONVENTION ENEDIS -CCHSAM**

Dans le cadre de la communication des données énergétiques, la CCHSAM a signé une convention avec ENEDIS.

Les informations recueillies sont destinées à l'élaboration du plan climat Air Energie Territorial.

Il est demandé aux conseillers municipaux de voter en faveur de la récupération des données relatives à l'éclairage public de notre commune.

## **DELIBERATION 2017-19**

Après délibération l'ensemble du conseil municipal décide à l'unanimité

-de fournir les données relatives à l'éclairage public de la commune de Montreuil le Chétif

-Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **Objet : indemnité trésorier**

La réglementation prévoit que les ordonnateurs peuvent accorder à leur comptable public des indemnités dites de conseil et de budget.

## **DELIBERATION 2017-20**

Après délibération l'ensemble du conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder

à M. HELIAS Receveur Principal de la Trésorerie de Fresnay Sur Sarthe

-un taux d'indemnité : 100 %

-Soit un montant de 259.30€ Brut - 236.34 € Net

-Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **Objet : Comice 2018**

Le comice agricole pour l'année 2018 est organisé sur la commune de Montreuil Le Chétif.

L'association « comice 2018 » créée pour l'occasion a besoin de fonds pour prévoir les premières dépenses.

## **DELIBERATION 2017-21**

Après délibération l'ensemble du conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder

- Une subvention de 2000 € à l'association « comice 2018 »

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **Objet : Travaux salle des fêtes**

A la suite du dernier conseil municipal, il était convenu que l'équipement mobilier de la cuisine de la salle des fêtes et de la salle des associations non conforme aux nouvelles normes soit renouvelé.

Madame le Maire a réalisé un plan et sélectionné le matériel :

- Société HENRI JULIEN
- Fourneau Gaz –plonge 2 Bacs – plonge 1 Bac -Tables de travail  
Montant pour l'ensemble des éléments : 3808€ HT  
Société GAFIC
- Meuble Chauffant – Montant 850 € HT
- SOIT 4658 € HT et 5589.60 € TTC

## **DÉLIBÉRATIONS 2017-22**

Après délibération les conseillers décident :

- L'achat chez la société HENRI JULIEN de l'ensemble des éléments de cuisine  
Pour un montant de 3808 € HT
- L'achat CHEZ GAFIC d'un meuble Chauffant  
Pour un Montant de 850.00 € HT
- Soit une dépense d'investissement de 5589.00€ ttc
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **Objet : Aide régionale à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics**

A la suite de la dernière réunion de conseil municipal ou avait été évoqué le changement des radiateurs trop énergivores et le remplacement des portes afin d'améliorer la consommation énergétique de la salle des fêtes.

Madame le Maire s'est renseignée quant aux subventions existantes en la matière.

Une Aide de 30% pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics peut être accordée par la Région.

Les conditions :

- Réalisation un audit thermique et énergétique par un cabinet.
- Amélioration attendue de 40% minimum de la performance énergétique
- Travaux réalisés par des professionnels qualifiés RGE.

La société DELTA CONSEIL -(cabinet d'audit thermique) située au Mans a été consultée et estime le coût de l'étude à : 1108€ HT

Les conseillers souhaitent réaliser les devis (portes et radiateurs) avant de se prononcer sur l'intérêt ou non de demander de l'aide Régionale à la performance énergétique.

## **Objet : CURAGE LAGUNE**

La lagune nécessite selon le rapport la SATESE à la suite de leur visite en mars 2017 un curage.

Une étude Bathymétrique (permettant d'estimer le volume de boue) doit être réalisée au préalable. L'agence de l'eau subventionne 50% le montant de l'étude.

Les sociétés LABEL ENVIRONNEMENT et VEOLIA ont répondu à notre demande de devis

-Label environnement : 776.40€ ttc – Véolia : 3924.90€

## **DÉLIBÉRATIONS 2017-23**

Après délibération les conseillers décident à l'unanimité :

- La réalisation de l'étude bathymétrique de la lagune par la société LABEL ENVIRONNEMENT pour un montant de 776.40€ ttc
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

## **Objet : TRAVAUX COUR MAIRIE – ASSAINISSEMENT –GOUDRONNAGE**

Le raccordement au réseau collectif est planifié pour Février 2018, le devis a été signé avec la société Gourdeau Frères SAS pour un montant de 1968.00 TTC.

En parallèle, il est convenu de goudronner et réaménager la cour de la Maire.

M. Level, technicien à la CCHSAM a été consulté, il estime le coût à 90000€ avec des frais de mission de 1800.00€

La commune ne pouvant engager cette somme va se charger de la mission.

Des devis auprès d'entreprises spécialisées vont être demandés.

### **Affaires diverses**

#### **Objet : Location Des salles**

Les conseillers chargés de la location des salles à savoir, Denis Julienne, Allison Hiron et Laurent Lechat souhaitent un cahier afin d'avoir un suivi et remonter des informations (réparations à prévoir, entretiens ou remarques faites à l'issue des manifestations).

Fin de séance 23h00 pour affichage

Prochaine réunion le 15/12/2017